



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE,  
DE LA RURALITÉ ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

**Direction générale de l'alimentation**  
**Service de la prévention des risques sanitaires de la**  
**production primaire**  
**Sous-direction de la santé et protection animales**  
**Bureau de la santé animale**

Adresse : 251 rue de Vaugirard - 75 732 PARIS CEDEX 15  
Suivi par : C. Marcé - Tél : 01 49 55 84 63  
Courriel institutionnel : bsa.sdspa.dgal@agriculture.gouv.fr

Réf. Interne : BSA/1105009  
MOD10.21 E 01/01/11

NOR AGRG1116213N

**NOTE DE SERVICE**  
**DGAL/SDSPA/N2011-8132**

**Date: 14 juin 2011**

Date de mise en application : Immédiate  
Abroge et remplace : Sans objet  
Date d'expiration : ...  
Date limite de réponse/réalisation : 30 juin 2011  
📎 Nombre d'annexe : ...  
Degré et période de confidentialité : Tout public

**Objet : Géoréférencement des sites porcins sur SIGAL – mise à jour de BDPORC**

**Références :**

- Directive 2008/71/CE du Conseil du 15 juillet 2008, concernant l'identification et l'enregistrement des animaux de l'espèce porcine ;
- Arrêté du 24 novembre 2005 relatif à l'identification du cheptel porcine modifié par l'arrêté du 5 mars 2010 ;
- Arrêté du 20 octobre 2010 modifiant l'arrêté du 24 novembre 2005 relatif à l'identification des porcins ;
- Arrêté du 20 octobre 2010 modifiant l'arrêté ministériel du 17 juillet 2009 fixant les modalités de gestion et de fonctionnement de la base de données nationale d'identification des porcins ;
- Note de service DGAL/SDSPA/N2010-8331 du 07 décembre 2010 : mise en place de la déclaration d'activité porcine et modification de l'annexe de l'arrêté ministériel du 24 novembre 2005 ;
- Note de service DGAL/SDSPA/N2010-8085 du 30 mars 2010 : échanges de données entre BDPORC et SIGAL – mise à jour de BDPORC.

**Résumé :** La présente note de service vous demande de nous informer du niveau actuel de précision dans SIGAL du géoréférencement des sites porcins de votre département.

**Mots-clés :** Base de données, mouvements, BDPORC, SIGAL, porcins

<b>Destinataires</b>	
<p><b>Pour exécution :</b></p> <p>DD(CS)PP DRAAF (pour suivi d'exécution)</p>	<p><b>Pour information :</b></p> <p>Animateur BDPORC</p>

L'association BDPORC est agréée par arrêté ministériel du 17 juillet 2009 en tant que gestionnaire de la base de données nationale d'identification des porcins. L'arrêté ministériel du 20 octobre 2010 modifiant l'arrêté du 24 novembre 2005 a ré-introduit l'obligation de déclaration d'activité porcine pour tout détenteur porcine. La gestion de cette déclaration d'activité porcine a été confiée à l'association BDPORC.

BDPORC est désormais considérée comme base de référence pour les informations figurant dans la déclaration d'activité porcine ainsi que pour le géoréférencement des sites porcins. Dans ce cadre, le géoréférencement présent dans BDPORC sera rattaché directement aux sites porcins de Sigal. Avant l'établissement des flux entre BDPORC et Sigal, en l'absence de déclaration d'activité, il convient de mettre à jour BDPORC à l'aide des données qui seraient disponibles dans Sigal et qui sont jugées suffisamment précises.

Ainsi, si les sites porcins de votre département ont été géoréférencés au bâtiment (ou à l'ensemble des bâtiments de l'élevage), je vous remercie de m'en informer par mail à l'adresse suivante : [bsa.sdspa.dgal@agriculture.gouv.fr](mailto:bsa.sdspa.dgal@agriculture.gouv.fr) pour que les travaux de reprise de ces données actuellement dans SIGAL puissent être réalisés.

Je vous saurais gré de bien vouloir m'informer des difficultés rencontrées lors de l'application de cette instruction.

Le Directeur Général Adjoint  
Chef du service de la coordination des actions sanitaires  
C.V.O.  
Jean-Luc ANGOT